

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 22
Membres représentés : 7
Membres absents : 6
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le jeudi 19 juin 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme. Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Sandrine HERTIG, M. Kiran STIOUI-GURUNG, Mme. Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, M. Salah KOBBI, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ Conseillers municipaux délégués.

M. Gaoussou KEITA, Mme. Joanna MOHAMED, M. Jérémie LAGARDE, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme. Mirtha HENRIOL, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme. LABORNE,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. HADDOUCHE,

Mme. Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. STIOUI-GURUNG,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. HERTIG,

Mme. Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. AMAGHAR,

M. Éric PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. LAGARDE,

Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. PELAIN.

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal ;

Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale ;

M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal ;

Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

Mme. Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale ;

M. Abdelaziz BENTAJ Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. STIOUI-GURUNG, Maire-Adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CESSION A TITRE GRACIEUX ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE D'UNE TORCHE

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-10-DE
Date de réception en préfecture : 09/07/2025

MONSIEUR HADDOUCHE EXPOSE AU CONSEIL

Que l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (J.O.P) à Paris en 2024 a constitué une formidable opportunité pour accélérer la transition et le développement de la Métropole du Grand Paris. Labellisée Terre de Jeux 2024, puis désignée collectivité hôte cheffe de file, elle a accueilli de nombreux Sites de Compétition et Centres de Préparation aux Jeux. Mais le grand défi des Jeux portés par Paris 2024 est à présent celui de l'héritage qui répond à la volonté de laisser une empreinte forte pour le territoire et ses habitants,

Que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été un immense succès, non seulement pour la France, mais aussi pour la Métropole du Grand Paris qui s'est pleinement engagée afin d'en faire un moment inoubliable pour les 130 communes et les 7,2 millions de métropolitains,

Que Villeneuve-la-Garenne s'est inscrite dans cette dynamique afin que ses habitants puissent « Vivre les jeux à Villeneuve-la-Garenne ». La Ville a porté de nombreuses initiatives et actions permettant de participer à cette réussite parmi lesquelles, les travaux d'accessibilité du complexe Philippe CATTIAU, les travaux de rénovation de la piscine Alice MILLIAT, la création d'un skate park, la série d'événements « Vivre les Jeux », le ciné piscine, la soirée Aquazen, le Village Olympique qui a bénéficié de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Vivez les Jeux de la Métropole du Grand Paris, la réception de la délégation thaïlandaise, et enfin la billetterie territoriale qui a permis à de plus de 1000 villénogarennois de tous les âges de vivre ces jeux,

Que la Métropole du Grand Paris propose aux communes de son territoire de mettre à disposition de manière temporaire une torche olympique ou paralympique dans une démarche de faire vivre l'héritage des jeux olympiques. Ainsi la commune de Villeneuve-la-Garenne exposera l'une des torches olympiques,

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2311-1-2 et D.2311-16,

Vu la loi n° 2014-873 en date du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment ses articles 61 et 77,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 juin 2025,

Où les explications complètes de Monsieur HADDOUCHE,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

La convention de cession à titre gracieux entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Villeneuve-la-Garenne d'une torche olympique ou paralympique,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente délibération.

PRECISE

Que la convention correspondante est jointe à la présente délibération.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Fascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller Délégué de la Métropole du Grand Paris**